

EPS ET SPORT ; SPÉCIFICITÉ ET COMPLÉMENTARITÉ

Obligatoire dans le temps scolaire contraint, ou volontaire dans le temps libre tout au long de la vie, l'activité physique est un élément primordial de la formation de l'individu.

De nombreux débats actuellement en cours et l'élargissement du périmètre du ministère en charge de l'Éducation nationale et de la Jeunesse en intégrant désormais celui du Sport offrent une occasion de (re)questionner la relation entre l'éducation physique et sportive (EPS) et le sport, deux « notions », deux espaces souvent confondus, voire opposés. Et s'il y avait de la place pour chacun ?

EPS et sport : quelle différence majeure ?

De manière très large, et malgré l'absence d'une définition arrêtée du sport, on pourrait dire que d'un côté nous avons une pratique obligatoire pour tous les élèves dans un temps contraint, le temps de la scolarité, et, de l'autre, la pratique volontaire d'une population dans son temps libre, tout au long de la vie.

Les individus qui font du « sport » choisissent de pratiquer, choisissent « leur » sport, peuvent en changer ou pas. Ils pratiquent de manière encadrée dans un club, une association ou de manière libre, seuls, en famille, avec des amis. En tant qu'usagers, ils souhaitent que cette pratique réponde à leurs attentes, à leurs désirs qui peuvent être divers et combinés : performer, progresser, gagner, se détendre, affiner sa silhouette, partager avec d'autres, etc.

L'EPS est une discipline scolaire obligatoire (à tous les niveaux de la scolarité de la maternelle à la terminale) dont les enjeux sont définis par des programmes. Le cadre scolaire garantit à tous les élèves, une éducation physique qui leur permette de construire, à partir de leurs besoins et leurs ressources, les compétences nécessaires pour prendre en charge leur vie physique dans le temps de la scolarité et au-delà. C'est le sens d'un service public d'éducation.

Petit détour pour mieux connaître l'EPS

Que gagne un élève à faire de l'EPS ?

Parmi les disciplines scolaires

obligatoires, l'EPS est la seule où le corps est au cœur des enseignements, dans ses dimensions physiologiques, motrices mais aussi cognitives et affectives.

Grâce à l'EPS, l'élève vit des situations bien spécifiques dans sa journée d'école, pour lui permettre de :

- développer sa motricité : il apprend, acquiert des compétences que le seul développement ne permettrait pas (l'apprentissage de la nage par exemple) ;
- s'approprier des méthodes pour mieux apprendre : il apprend en faisant, en observant, en portant un regard réflexif sur sa pratique, en analysant ses erreurs, en reconnaissant et en interprétant des perceptions, et cela, individuellement ou collectivement ;
- partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités : il apprend à respecter des règles, des codes et à comprendre pourquoi et en quoi ceux-ci sont nécessaires, mais aussi à accepter l'autre ;
- entretenir sa santé : au sens large donc en agissant sur le plan physiologique mais aussi sur des dimensions psychologiques comme la confiance en soi par exemple ;
- s'approprier une culture sportive et artistique : il accède à des activités sportives ou artistiques diversifiées, connues ou nouvelles, traditionnelles ou innovantes qui constituent une partie du patrimoine culturel.

Les situations proposées aux élèves en cours d'EPS sont issues des pratiques physiques non seulement sportives, mais aussi artistiques ou d'entretien de soi. Leur diversité et l'organisation de cette diversité au cours du cursus scolaire permettent de les confronter à des grandes classes de problèmes¹ et à différents contextes grâce auxquels ils pourront construire des compétences originales et spécifiques. C'est le passage contraint² par ces différentes

expériences tout au long du cursus qui garantit en EPS une pratique équilibrée et diversifiée aux élèves. Les activités physiques sportives artistiques sont les moyens de cette éducation et lui donnent son sens.

L'éducation physique et sportive se pose donc en service public gratuit et accessible à tous les élèves, sportifs ou non, filles ou garçons, issus



de toutes catégories sociales, ruraux ou urbains, valides ou en situation de handicap, petits ou grands, motivés ou réfractaires à la pratique physique, etc. ; avec la volonté affirmée de lutter contre les inégalités, de pallier les hétérogénéités de contextes sociaux et de vie des enfants. Certains élèves accèdent par exemple à des activités physiques qu'ils n'auraient jamais découvertes sans l'école ou apprennent à nager grâce à l'école. On attribue d'ailleurs une notion d'utilité sociale à l'EPS et pour certain(e)s élèves, les cours d'EPS sont les seuls moments d'activité physique de la semaine. L'EPS est ainsi un élément constitutif du parcours de formation des élèves par l'apport spécifique qu'elle y ajoute.

L'EPS inscrite dans le parcours global de formation de l'élève

La Nation fixe les objectifs de la scolarité obligatoire et garantit ainsi

Danse : à l'école ou dans une association

La danse est une pratique très répandue dans la société, les formes sont diverses et les raisons qui incitent à danser le sont aussi. Sans entrer dans le détail de cette activité multiforme, dans une association ou un club, la focale, parfois unique, va se centrer sur le pratiquant, le danseur, l'interprète. Dans le cadre scolaire, hormis le fait que tout élève devra s'engager dans cette pratique si elle est programmée, les apprentissages sont organisés autour de trois rôles : le danseur, le chorégraphe et le spectateur. Il s'agit d'amener les élèves non seulement à mobiliser leur corps dans différents registres expressifs ou esthétiques, mais aussi à s'engager dans une démarche de création artistique, à accueillir de manière sensible une proposition chorégraphique, à porter un regard analytique pour formaliser un point de vue. Ce choix montre, qu'au-delà de la motricité et l'activité corporelle, la compréhension des enjeux et des composantes d'une activité culturelle constituent autant d'apprentissages travaillés à l'École. Les programmes fixent des attendus dans ces trois rôles qui seront donc évalués lors des séquences d'enseignement au fil de la scolarité, y compris au baccalauréat.

► à chaque élève une éducation physique et sportive. Cette discipline du service public nécessite d'être prise en charge par des professionnels, capables d'identifier les besoins des élèves, capables d'adaptation, de réflexion, de choix didactiques et pédagogiques rigoureux puisque cet enseignement obligatoire est régi par un programme spécifique et qu'il s'adresse à tous, notamment à des élèves non volontaires (la dimension ludique et le plaisir sont parties prenantes de ces réflexions); des professionnels ainsi capables de choix et de mises en œuvre d'activités physiques sportives artistiques diversifiées³ en fonction des besoins, des objectifs, des ressources disponibles⁴ et, dans le contexte actuel, capables de trouver des réponses adaptées à une crise sanitaire inédite.

Les professeurs d'EPS assurent cette mission et leur formation ambitieuse (bac +5) les y prépare. Leur but est clair : mettre en œuvre une EPS « inclusive » au sens large du terme.



Mais la mission des enseignants en charge de l'EPS ne s'arrête pas là. En même temps, leur action s'inscrit dans un continuum de formation de l'élève, articulant l'ensemble des autres disciplines d'enseignement et participe de la dynamique du projet éducatif et pédagogique global. Leur regard sur l'enfant et leur réflexion pédagogique sont d'ailleurs souvent reconnus par les chefs d'établissement. En conseil de classe, ils peuvent ainsi amener des éléments spécifiques permettant une meilleure compréhension de la performance ou du comportement solitaire de l'élève (fatigabilité, esprit d'équipe, prise d'initiatives, exercice de responsabilités, contrôle de soi, etc.). Parce qu'un élève peut se sentir plus compétent grâce à l'EPS qui fait appel à des ressources différentes d'autres disciplines, parce qu'un élève peut comprendre le système cardiorespiratoire en l'éprouvant physiquement et en objectivant sa propre fréquence cardiaque, parce que, chez les plus petits, la motricité est le préalable à de nombreux apprentissages cognitifs (lecture et écriture par exemple), l'EPS est contributive du parcours scolaire de chaque élève.

EPS et sport inscrits dans un continuum plus global

Au sein des établissements du second degré⁵

En complément de l'EPS, l'association sportive (AS) des établissements permet un approfondissement des pratiques sportives, une ouverture culturelle en même temps qu'un apprentissage de la vie associative, un apprentissage des rôles de jeunes arbitres, juges ou futurs dirigeants. Là aussi encadrées par des professionnels que sont les professeurs d'EPS,

les associations sportives ont vocation à faciliter l'engagement de tous les élèves, y compris celles et ceux qui sont les plus éloignés de l'activité physique⁶ car, on le sait, dans les clubs, on retrouve souvent des populations déjà « sportives ».

L'AS est un espace propice au lien avec le tissu associatif sportif. L'UNSS, fédération scolaire qui organise les rencontres et compétitions sportives entre les AS, a construit des partenariats forts avec des fédérations sportives dans le cadre de conventions.

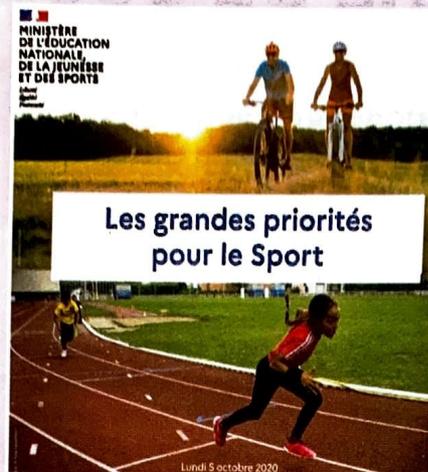
L'AS apparaît comme l'interface identifiée entre les « mondes » scolaire et sportif, qui devrait encourager plus de jeunes à pousser les portes des clubs. Tous les dispositifs partagés (sections sportives scolaires ou d'excellence, projets sportifs génération 2024, etc.) sont autant d'occasions de partenariats et de temps de pratiques physiques supplémentaires. Le principe directeur nécessite d'être partagé : « partenariat » doit être égal à « plus-value », et cela pour les élèves, pour l'institution, pour l'ensemble des partenaires engagés.

Ailleurs et plus tard

L'EPS et l'AS inscrivent donc leur action dans les temps et dans les espaces scolaires. Dans ce cadre, ce qu'apprend l'élève grâce à l'école est essentiel mais c'est un pari éducatif non moins essentiel sur l'avenir qui est visé ; à savoir ce qui restera après l'École. Prendre en charge sa vie physique, ne pas se mettre en danger, être attentif à ceux qui pratiquent avec soi, inscrire une activité physique dans son quotidien, savoir s'entraîner, choisir une activité physique, s'y engager et progresser... c'est ce qui est attendu pour tout citoyen émancipé. Ceci est d'autant



Les axes du projet ministériel : une occasion de complémentarité EPS / Sport



les trois heures d'EPS hebdomadaires dans l'enseignement primaire.

Les dispositifs supplémentaires et projets sportifs particuliers, tels que le plan mercredi et bien évidemment, les projets liés à la labellisation « génération 2024 » représentent autant d'occasions de construire la continuité entre les différents temps de l'enfant – scolaire, périscolaire et extrascolaire – qui suppose, de fait, la continuité dans les interventions au sein de ces différents cadres.

La création d'un enseignement de spécialité associé à l'EPS, appelé « éducation physique, pratiques et cultures sportives » donne à la discipline une assise renforcée dans le système éducatif. Elle permettra surtout de proposer un nouveau domaine pour répondre aux goûts et motivations des élèves qui souhaitent inscrire la pratique physique et sportive (et toutes les dimensions qui y sont liées) dans leur projet professionnel, personnel et leur parcours de formation au lycée et après. Le programme et la certification de cet enseignement sont en cours de construction.

La réflexion sur les métiers du sport dans la voie professionnelle constitue une incarnation « grandeur nature » du nouveau périmètre ministériel avec la co-construction des objectifs et des contours de nouveaux diplômes par les trois entités du ministère : l'éducation, la jeunesse et les sports.

entre autres :

- de multiplier les occasions et les offres accessibles ;
- de donner envie au plus grand nombre, donc d'aller chercher des populations éloignées de l'activité physique ou sportive ;
- de construire l'autonomie de pratique, car tous les pratiquants ne sont pas adhérents d'un club.

Cet objectif peut s'appuyer en France sur un service public d'éducation physique et sportive qui concerne l'ensemble d'une classe d'âge de 3 à 18 ans⁹ et un tissu associatif reconnu et organisé par l'État, les collectivités et le mouvement sportif. Chacun doit y participer avec sa spécificité, en continuité et en complémentarité.

Et si la construction d'un citoyen physiquement et socialement éduqué était bien ce qui est visé par tous ? ... c'est justement la finalité de l'EPS !

Véronique Éloi-Roux,
*Inspectrice générale de l'éducation,
du sport et de la recherche,
collège « expertise disciplinaire
et pédagogique »
Doyenne du groupe EPS.*

Le 5 octobre 2020, dans une conférence de presse conjointe, les ministres chargés de l'Éducation nationale et du Sport ont dévoilé des axes de priorités pour la fin du quinquennat. L'EPS peut s'inscrire aisément dans la plupart de ces priorités comme le montrent ces quelques exemples.

Des « apprentissages sportifs prioritaires » ont été définis par les ministres, à savoir l'acquisition de l'aisance aquatique et du « savoir rouler ». Ces apprentissages sont prévus dans les programmes EPS à l'école. Les premiers apprentissages précoces liés au milieu aquatique supposent la synergie d'encadrement par le professionnel de l'éducation (le professeur des écoles) et, le plus souvent, le professionnel de l'activité (le MNS). Cette complémentarité existe de longue date pour les activités aquatiques mais aussi, sur certains territoires, dans d'autres activités physiques et sportives ; l'important étant de rendre effectives

1. Les programmes EPS ont identifié cinq contextes différents, appelés champs d'apprentissage (un peu comme les chapitres des programmes d'autres disciplines), dans lesquels les élèves doivent construire des compétences pour :

- produire une performance (athlétisme par exemple) ;
- décider d'un itinéraire dans un environnement incertain (escalade par exemple) ;
- réaliser une prestation devant les autres (danse par exemple) ;
- coopérer et s'opposer (sport collectif par exemple) ;
- développer ses ressources et s'entretenir (musculature par exemple).

2. Par les programmes de la discipline.

3. Dans un club sportif, même si l'encadrement dans l'activité concernée y est de qualité, les objectifs sont strictement liés à l'activité sportive en question et orientés selon la/les finalité/s du club (compétition, loisirs, etc.).

4. Soulignons que l'EPS est une discipline qui nécessite des espaces de pratiques, des « salles de classe » un peu particulières que sont les installations sportives, partagées avec d'autres utilisateurs que les seuls acteurs de l'école.

5. Les écoles ne bénéficient pas actuellement d'une AS obligatoire et l'animation sportive relève du volontariat des PE dans le cadre de l'USEP (union sportive de l'enseignement du premier degré).

6. Selon le *Baromètre national des pratiques sportives 2018* « la pratique reste toutefois inégale selon les populations : les plus âgés, les peu diplômés, les bas revenus et, dans une moindre mesure, les femmes et les personnes résidant hors des grandes agglomérations ont moins souvent une pratique sportive » (source : INJEP janvier 2019).

7. « Les 16-25 ans se détournent de plus en plus d'activités pratiquées dans un cadre institutionnel ou associatif où le type d'entraînement, la durée ou encore le jour et l'heure sont souvent imposés. Ils s'émancipent ainsi des pratiques sportives institutionnalisées : ils déclarent moins souvent être licenciés d'un club ou d'une fédération (29 %, soit -2 pts par rapport à 2015) » (source : CREDOC, n° 297, février 2018).

8. Les équipements sportifs notamment constituent un enjeu crucial.

9. Qui peut se poursuivre ensuite à l'université dans le cadre des services universitaires des activités physiques et sportives (SUAPS).

Avec une nécessaire coordination des actions construite sur une confiance réciproque

Les complémentarités sont nécessaires pour atteindre l'objectif de construire le citoyen « actif » autonome tout au long de la vie. Ceci évidemment, à condition de bien coordonner les différentes interventions compte tenu du temps et des espaces de pratique contraints⁸. Cela nous paraît reposer sur un double système de confiance :

• *confiance du monde sportif envers l'école* qui doit reconnaître l'EPS comme essentielle (et non concurrentielle) pour créer chez tous les jeunes des compétences et une appétence pour s'engager hors de l'école, pour former les futurs spectateurs, dirigeants et pratiquants (encadrés ou non) ;

• *confiance de l'Éducation nationale envers le monde sportif et associatif* (trop souvent confondu avec le sport professionnel) qui permet de poursuivre des valeurs communes : l'inscription de l'activité physique dans le quotidien d'un individu, la dimension éducative et, évidemment, la mise en jeu du corps. Le monde sportif se diversifie lui aussi avec des orientations ajoutées au terme « sport » (sport/santé ou bien-être, sport/loisirs) qui ne sont pas sans ressembler à certains de nos objectifs, atténuant ainsi la dimension performative ou compétitive qui ne répond pas à la diversité des attentes des pratiquants et risque d'en exclure certains.

Pour conclure ?

Les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) des 30 minutes d'activité physique par jour pour les adultes ou une heure pour les plus jeunes ne suffisent pas à motiver la population et à faire de la France une « nation sportive ».

Ce n'est pas seulement une question de quantité de pratique mais de « qualité », donc liée aux contenus et objectifs, car on ne force pas quelqu'un à faire du sport. Si l'objectif est l'augmentation du nombre de pratiquants réguliers, cela suppose,